ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

France Télévisions

Question écrite n° 11623

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le rapport remis au Parlement par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France au Parlement. Selon ce rapport, « l'action de valorisation des langues de France est dans une phase de consolidation des acquis » et « pour affermir cette tendance le ministère de la culture et de la communication mène le travail de réflexion et des savoirs sur le rôle des langues dans la société française ». Il lui demande de lui fournir plus de précisions à ce sujet et les mesures concrètes envisagées par le Gouvernement.

Texte de la réponse

L'idée-force de l'action du ministère de la culture et de la communication dans le domaine des langues est que toute politique repose sur des savoirs. Dans cette optique, la délégation générale à la langue française et aux langues de France s'est dotée, en 1999, d'un Observatoire des pratiques linguistiques, qui a pour objectif de recenser, de développer et de rendre accessibles les connaissances relatives à la situation linguistique en France, en vue de fournir des éléments d'information utiles à l'élaboration de politiques culturelles, éducatives ou sociales. L'Observatoire a également pour but de mieux faire connaître le patrimoine linguistique constitué par l'ensemble des langues et variétés linguistiques parlées en France, et qui concourent à la diversité culturelle du pays. Son activité consiste à financer des travaux de recherche en sociolinguistique, à les coordonner, et à en diffuser les résultats parmi les spécialistes, les responsables de politiques publiques et la population en général. A titre d'exemple, la numérisation, la conservation et la valorisation d'enregistrements vocaux font l'objet du programme Corpus de la parole, base de données et instrument de travail pour la recherche qui acquiert avec le temps un caractère patrimonial pour le français et les autres langues de France. Il est à la disposition du public sur Internet, et vise au développement d'outils de traitement automatique des langues et d'ingénierie linguistique, objets à part entière du travail de réflexion du ministère de la culture et de la communication. Depuis sa création, l'Observatoire a procédé à plusieurs appels à propositions thématiques, dont le thème était, en 2010, « Les contacts de langues », et en 2012 « Numérique et textualité : observation, description et analyse des pratiques contemporaines ». Les données recueillies sont publiées avec analyses et commentaires dans le bulletin Langues et Cité, qui paraît deux ou trois fois par an. En 2006 a été lancée une collection intitulée Les cahiers de l'Observatoire des pratiques linguistiques, dont le troisième numéro, paru en 2012, a pour titre « Langues de France, langues en danger : aménagement et rôle des linguistes ». Les deux publications sont diffusées gratuitement. L'ensemble de ces orientations sont maintenues en 2013. Une somme de quelque 130 000 euros annuels est affectée, hors publications, à l'observation des pratiques linguistiques, dont 80 000 euros pour les appels à propositions. Ces choix stratégiques permettent d'arriver à une connaissance toujours plus aigüe des évolutions du français et de la situation linguistique de la France, c'est-à-dire en dernière analyse des rapports sociaux que traduit cette situation.

Données clés

Auteur : M. Marc Le Fur

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE11623

Circonscription : Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 11623
Rubrique : Audiovisuel et communication
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 27 novembre 2012, page 6884
Réponse publiée au JO le : 5 février 2013, page 1321